

Image not found or type unknown



Pension alimentaire versée

Par **babyschum**, le **21/05/2008** à **15:08**

Bonjour je m'appelle Patrice. Je suis divorcé de mon ex femme depuis 2002 et je verse une pension de 296euros par mois à mes 3 enfants. Je voudrais savoir si je suis obligé de donner la pension à mes enfants sachant qu'ils sont tous les trois majeurs et qu'ils ne sont plus scolarisés. rnCordialement.

Par **sozzo**, le **22/05/2008** à **23:06**

Bonjour,rnrnCela doit être indiqué sur votre jugement, regardez ce qui est marqué:rn- jusqu'à la majorité des enfants ?rn- jusqu'à ce qu'ils subviennent à leurs besoins ? en principe le jaf le spécifie.rnrnEn attente de vous lire.